L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX—Rc. 73 RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 4 MARS.

FEUILLETON.

LA GUEULE D'ENFER.

PAR MME LÉONTINE ROUSSEAU.

XI

—La liberté! répéta t-il amèrement, et peut-il y en avoir pour moi, dont le cœur s'est rivé un soir une lourde chaîne qui, maintenant plus lourde encore, me fait traîner partout le boulet du souvenir de celle que j'aimais.... que j'aime toujours. Ah! elle était belle, la naïve et innocente écolière témoin des espiègleries de mon enfance; mais combien elle me parut charmante le jour où je fus obligé de m'avouer qu'elle et moi n'étions plus des enfants.... Et maintenant tout est fini pour jamais, et je suis fou d'être venu ici pour éveiller mes souvenirs. Je ne puis pas la voir; on dit même qu'elle se marie.

Il en était là de son monologue lorsque Odette entra, la liste à la main.

—Monsieur, dit-elle, nous aurons prochainement un grand dîner; voulez-vous être assez bon pour m'aider à écrire les invitations?

M. de Pontalt répondit, en homme bien élevé, qu'il serait heureux de le faire, mais intérieurement il pensait qu'elle aurait bien pu laisser la liste et ne pas lui imposer sa présence.

—Vous nous ferez le plaisir d'accepter une invitation pour vous-même, dit Odette.

Il allait refuser, sous prétexte d'un engagement pris antérieurement avec un ancien ami, venu pour quelques jours dans le voisinage; mais ses regards tombaient sur la liste, il lut les noms de M. Mardor, de sa femme et d'Andrée.

—Je vous remercie, dit-il alors, de votre aimable invitation, j'accepte avec reconnaissance.

A cette réponse, une légère rougeur envahit le visage de la jeune fille, et M. de Pontalt se mit au travail.

Odette se retira et voulut être seule un instant dans sa chambre. Elle avait remarqué l'éclair qui avait jailli des yeux du jeune homme et pris pour elle cette émotion mal contenue. Tant il est vrai qu'en fait d'amour surtout la femme croit ce qu'elle désire.

Les Vieuxchamp éprouvèrent plus de surprise que de satisfaction lorsque, le lendemain, en pénétrant dans le salon de Mardor, ils virent Andrée et Irène causant seules devant le jour le plus tranquille du monde, et sans qu'aucun nuage assombrît leurs front.

L'invitation qu'elles avaient reçu le matin, était tout ouverte sur un guéridon. Andrée la leur fit voir, en disant qu'elles se proposaient de répondre qu'elles accepteraient avec joie, et pour témoigner du plaisir qu'elles se promettaient d'aller passer une après-midi à Vieuxchamp. A cet accueil empressé, on eût dit qu'une vive sympathie et une étroite amitié unissaient les deux familles.

—M. de Berque nous fera-t-il l'honneur de venir aussi? demanda Jeanne du ton le plus naturel; nous lui avons adressé une invitation, bien que ma mère ait prétendu que c'était inutile, puisqu'il venait de partir, disait-on, pour l'Italie. Mais je n'ai pas cru un mot d'un tel rapport, car dans les circonstances actuelles ce ne peut être qu'absurde et mensonger.

Or, Julien de Berque n'avait pas reparu à Mardor depuis le jour où il l'avait quitté brusquement quitté. Il écrivait à Andrée avec une régularité des plus affectueuses, mais il n'était pas venu. Elles inquiétaient au dedans d'elle-même de cette étrange absence, elle lui en gardait rancune, aussi la remarque de Jeanne la blessa horriblement. Le nuage qui s'était élevé entre elle et son fiancé allait-il donc jeter sur sa vie des ombres éternelles?

Elle essaya de répondre à Mlle de Vieuxchamp pour justifier une absence si peu justifiable; elle sentait, tout en parlant, qu'elle ne pouvait faire partager à son auditoire une conviction qu'elle n'avait pas. Irène vint à son secours, et se mêlant à la conversation, elle dit de sa voix la plus harmonieuse:

—Vous avez parfaitement raison de trouver un pareil bruit absurde et faux; M. de Berque n'a, croyez-moi, ni l'intention ni le désir d'aller en Italie avant de pouvoir emmener avec lui sa femme.

Plus tard, en parlant de cette interruption, Andrée affirmait que dans cette situation embarrassante pour elle, Irène lui avait été d'un grand secours: mais, tout en rendant cette justice et tout signé son intention de lui en être reconnaissante, elle sentait que c'était sa plus mortelle ennemie.

—Nous voulons organiser une charade, dit Jeanne après un silence qui commençait à devenir embarrassant; voulez-vous prendre un rôle, Andrée? C'est une idée d'Odette, ou plutôt une idée qui lui a été suggérée par un jeune homme que nous prie vient récemment de prendre comme secrétaire M. de Pontalt.

—J'ai connu, il y a déjà longtemps, un M. de Pontalt, dit Andrée s'efforçant de paraître joyeuse. Il avait un grand amour des charades; il serait singulier que ce fût le même! Je ne redouterais pas de prendre un rôle si je croyais pouvoir jouer convenablement celui qui me serait confié. Quel sera le mot de la charade?

—Nous avons le choix entre plusieurs; mais moi je penche beaucoup pour *Barbelée*; mais celui-ci trouve que *parcimonie* serait un mot très riche.

Andrée ne put s'empêcher de sourire en songeant que sans doute le grand dîner des Vieuxchamp serait le commencement de la charade.

—M. de Pontalt, reprit Odette, nous recommande "séparation"; il assure que ce mot est parfait.

Un éclair de joie passa sur le visage d'Andrée:

—Comment, s'écria-t-elle, si je pouvais supposer quelque chose d'aussi invraisemblable je croirais que c'est ce M. de Pontalt que j'ai connu autrefois, car j'ai joué sur le même mot avec Maurice de Pontalt, quand j'étais écolière à Sabonel et lui enseigne à Morlaix.

—Il s'appelle Maurice, dit Jeanne, et mon père assure qu'il est de très bonne naissance, et ce que vous dites de la profession qu'il avait embrassée me le fait supposer.

—Je ne sais si ces retours sur le passé plairaient beaucoup à M. de Berque, pensa Irène; il la croit un ange, bien qu'il n'ait pas d'amour pour elle; que dira-t-il en apprenant que la rougeur lui monte au front au souvenir d'un jeune homme? Dans tous les cas, reprit-elle tout haut, vous pouvez dire à M. Maurice de Pontalt que Mlle Andrée ne l'a pas oublié, et qui sait? La jeunesse est toujours la jeunesse; —comme dit le vulgaire pour excuser ses folies —s'il est venu ici pour oublier une douleur, peut être y trouvera-t-il une consolation!....

—Mme de Mardor aime à plaisanter à proposde tout, dit Andrée avec un accent où perpait une légère nuance de mépris, et comme les Vieuxchamp s'étaient levés pour partir, désappointés de n'avoir rien appris, elle se leva aussi et salua ses bonnes amies, qui regagnaient leur lourde voiture armoriée, traînée par deux chevaux étiques.

Le jour du dîner approchait et Julien ne revenait pas. Andrée souffrait cruellement de cette absence prolongée et commençait à songer sérieusement à l'inutilité qu'elle éprouverait si, guéri tout à coup des névralgies dont il ne cessait de se plaindre dans les lettres fréquentes qu'il lui adressait de Berque, il prenait la résolution de se rendre à l'invitation des Vieuxchamp avant d'avoir reparu à Mardor.

Comment se retrouver ensemble chez des étangers visiblement hostiles, sans avoir eu une explication, après ce qui s'était passé entre eux? Ses lettres, d'une brièveté désespérante, irritaient et attristaient la jeune fille. Elle sentait vaguement qu'une parelle conduite à la veille d'un mariage était une insulte douloureuse pour la femme dont l'avenir allait être qui en sien.

C'était un messager qui lui apportait les lettres de Julien; l'instant de l'arrivée du courrier, instant si vivement attendu à la campagne, et qui procure tant et de si vives émotions, n'avait donc pour elle aucun intérêt. Elle ignorait ce sentiment d'anxiété avec lequel on interroge le visage de ce modeste employé, qui, sans le savoir, tient dans son portefeuille le secret de tant de destinées!.... Un matin, la veille du jour où les Vieuxchamp donnaient leur grand dîner, on, obliant sa discrétion habituelle de femme bien élevée, elle arrêta le domestique qui portait à l'appartement d'Irène le carnet renfermant les dépêches adressées au château, et retira les lettres qu'il contenait. Il y avait parmi ces lettres une toute petite missive, écrite par une main bien connue: elle était pour Mme de Mardor; et lorsque celle-ci sortit tout à coup de chez elle, Andrée lui tendit le billet sans dire un mot. Irène le prit silencieusement, et durant une minute ou deux, elles se regardèrent immobiles, essayant de pénétrer leurs mutuelles pensées; puis, peu à peu, une expression diabolique de défi et de moquerie se peignit sur les traits d'Irène.

—Arriez-vous quelque chose à me dire, Andrée? demanda-t-elle.

—Je ne désire pas pénétrer vos secrets, répondit Andrée. Dieu le sait, mais je voudrais seulement vous prier de montrer cette lettre à mon frère.

—Je verrai! reprit Mme de Mardor.

Andrée s'éloigna la mort dans l'âme, laissant à Irène la lettre de Julien et comprenant dès lors qu'elles vivaient toutes deux dans une atmosphère mystérieuse de tromperie et de douleur; qui sait même si ce n'était pas une atmosphère de crime? Elle prit soudain la résolution de ne pas épouser Julien avant que toutes les ténèbres qui l'environnaient ne fussent dissipées. Son cœur dût-il se briser, elle serait ferme dans sa résolution et attendrait. Elle se demanda si elle devait faire part de ses agitations à son frère: "Il faut qu'il sache ce que j'ai vu; il faut que je lui confesse la terrible pensée qui a traversé mon esprit, non pour venger ma vie à jamais décolorée, mais pour son honneur et son amour.

Quiconque veut intervenir entre une femme et son mari est toujours victime. Quand Andrée, avec la plus tendre délicatesse et en étouffant la colère qui l'étreignait, fit à son frère le récit de ce qui venait de se passer, et lui demanda ce que pouvait signifier une correspondance secrète entre M. de Berque et Mme de Mardor, Robert crut faire preuve de grandeur d'âme et de générosité envers sa sœur en lui répondant qu'il la plaignait de concevoir des soupçons contre sa femme, et qu'il lui pardonnait cet accès de capricieuse méchanceté. Pourtant, dès qu'Andrée l'eût quittée, il courut en toute hâte chez Irène, et la trouva en larmes.

Elle prétendit avoir brûlé, dans un moment de dépit, la lettre de M. de Berque fort peu affectueuse pour eux tous, et renfermant, disait-elle, des imputations injurieuses pour elle; il l'accusait d'avoir voulu mettre la désunion entre Robert et lui, c'est pourquoi il avait jugé à propos de s'éloigner, et il désirait savoir d'où provenait, chez elle, cette aversion pour un homme qui ne l'avait jamais offensée.

—Allez le trouver, Robert, ajouta-t-elle, dites-lui que je vous ai fait part de sa lettre et que je regrette beaucoup ce qui s'est passé l'autre jour. Vous irez, n'est ce pas?

—Oui, répondit Robert; mais je suis fâché que vous ayez brûlé la lettre, car j'aurais voulu la montrer à Andrée.

—Oh! je déplore mon emportement, puisqu'il a pu produire de pareils résultats. Je ferai tous mes efforts à l'avenir pour me dominer. Je vais monter Eram, je vous accompagnerai et lui persuaderai qu'il doit revenir à Mardor.

Cette visite eut le résultat souhaité, et ce soir-là une paix profonde régna entre les fiancés; car Andrée, touchée de l'air de souffrance réelle de Julien, n'eût point le courage de lui faire des reproches et finit par se persuader à elle-même qu'elle avait été injuste. Irène se montra plus gracieuse, plus aimable que jamais; pourtant son cœur battait bien fort en songeant à la lettre qu'elle disait avoir détruite, comme si l'amour coupable d'une femme et les accents passionnés d'un homme pouvaient jamais s'anéantir. Jamais la main d'un amant n'avait tracé des mots plus insensés que ceux qu'elle portait en ce moment sur son cœur, et ces mots avaient été écrits par Julien!.... Ce contrat brûlait sa poitrine.

(*A continuer.*)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'*ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres, — qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments, "etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 2 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit aît par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un on plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutés, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPÔTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,363 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,364 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

Article 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produite par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

Article 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

Article 6.—Aucun des articles de la loi du 9 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à blutter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres nobiles sur les livrets de caisses d'épargnes or de l'enregistrement des sommes versées.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lahen and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Business procured from Washington.
Residence No 148 Magnolia Street.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.
(AGENCE,)
Via la Nile-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.
STATE LINE.
Ligne de steamers neufs, construite sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glascow, Belfast et Londres, par des steamers de premier ordre à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Havre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.
WHITE STAR LINE.
Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.
ALLAN LINE.
Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.
Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les aménagements ne sont pas surpassés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour Valiez et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nile-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.
Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.
Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.
Traites à vue de £5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.
Souverains, francs, marcs et guilders.
Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à
A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.
N. B.—Billets, traites, coupons, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nile-Orléans.
17fév—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis.
Entre Mandeville et la Nile-Orléans.
Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington:
Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi.
Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour ce voyage. RETOUR: Il quitera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
22 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
MATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Enna, commis,
Se rattache à Vicksburg à la ligne Parlant pour les rivières Yazoo, Talahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St. Louis.
Pour frêts ou passage, s'adresser à bord ou à
JOS. KENNEY, 110 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. E. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 35 de la rue des Magasins.

Opelousas,
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS à 5 heures P. M. tirs SAMEDI, 4 mars, à 5 P. M.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, Agents.
2mars No 2 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côté.
Le bateau à vapeur
IBERIA,
Capitaine Allen Lamel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: Il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Un commis stationnera à la côte de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son frêt.
12 mai—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 A. M.
Le beau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. MCELROY.
W. Greathouse Jr, commis.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS à minuit. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
23juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Le bon bateau à vapeur
J. E. BOHN,
F. BERGERON, Capitaine.
J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
No 30 de la rue Conti.
2octobre

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: Il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le lendemain.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. RIVET et P. CHARLET,
9 rue Conti.

RAPPORT ANNUEL
DE LA
Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican;

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs	134
" honoraires	10
Admissions, membres actifs	37
Expulsions, " "	23
Décès, " "	8

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	142
" honoraires	10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres	
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$230 00
Honneurs funèbres et dépenses	126 00
Total	$466 00

Rapport du Secrétaire des Finances.

Du par des membres	$142 00

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875	$ 2,075 83
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes	1,832 25
Reçu d'autres sources	132 16
Total	$ 4,141 24
Dépenses par le comité de secours	465 00
Dépenses pour divers	454 94—$ 1,919 94
En caisse ce jour	$ 2,221 30

Actif de la Société.

En caisse	$ 2,221 30
Effets à recevoir	399 83
Propriété foncière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 75
Total	$ 5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.

Président, Hon. Jugé A. E. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMENIG.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Marshal, A. J. HEBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMENIG.
Pharmacien, P. BARTHE.
VALAIN VIGNAUD.
L. H. VON GOHREN.
A. J. BERET.
16janv—1f

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
PEREIRE, Dantz, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Poussis, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine, $120 et $150 suivant l'emplacement.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $25 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Leitre H. N. O.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
POUR BREME,
via la Havane et Southampton.
Départ, samedi, 11 mars, à 7 heures du matin,
Le steamer allemand
HANNOVER,
Capitaine HIMBECK,
partira de son quai, pour ce qui concerne le fret, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO.,
2mars—9f. No 42 de la rue de l'Union.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havana.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous—
De Brême, de la Nile-Orléans.
Hannover... 2 fév. environ 11 mars
Frankfurt.. 15 mars " 19 avril
Hannover.. 12 avril " 17 mai.
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton.
Les steamers partiront de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
Sujets aux conditions définies ci-dessus.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 50
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 40
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..... $60 en or.
Entrepont..... 25
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ces steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO, Agents,
5 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE EST COMPOSÉE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 9 mars à 8 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage, $50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 6.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.
A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY WILKINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7:45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, vers 11 heures.
Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche, il partira à 9 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.
Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE,
4déc— Agent-Général.

LA LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.
Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.
SEULE TRANSPORTE LA MALLE DES ETATS.
Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départs.	Arrivée.
Express.....7:00 A. M.	Mails.....10:00 A. M.
Mails.....5:00 P. M.	Express.....9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore.
SANS CHANGEMENT. Un seul changement mène à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, rue de l'Hôtel de Ville, Camp et Commune, en face du City Hotel.
NORMAN JONES,
Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov.

THE MOBILE LINE.
THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS.
CARRYING THE U. S. MAIL.
Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.	Arrive.
Express.....7:30 A. M.	Mail.....10:00 A. M.
Mail.....5:00 P. M.	Express.....9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Tickets, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.
NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—
Départs de la ville.

6	heures A.M.	7 ½	heures A.M.
8	" "	9	" "
10	" "	11 ½	" "
Midi	" "	1 ½	" P.M.
2	" P.M.	3 ½	" "
4	" "	5 ½	" "
6	" "	6 ½	" "

Tous les Dimanches un train partira de 4 heures de l'après-midi.
Les dimanches un train partira toutes les heures, de 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN,
Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Camp.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.	ARRIVERS.
Express.....7:20 A. M.	Express.....12:35 A. M.
Mails.....5:30 P. M.	Mails.....10 0 A. M.

Le train d'accident part de la SAINTE à 3:40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Common.
A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, Directeur-Général. 14jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co.
(Great Jackson Route.)
(From: Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express.....7:21 A. M.	Express.....12.30 P. M.
Mail.....5:37. M.	Mail.....10.03 A. M.

The accomodation train on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, General Manager. nov 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des